

**PÔLE**



Pantin, le 25 mai 2021

**DES ACTIVITÉS & CULTURE  
SPORTIVE**

**FSGT** *Fédération Sportive  
et Gymnique du Travail*

**COLLECTIF NATIONAL  
DES ACTIVITÉS VÉLO**

**CNAV**

Objet : Attribution des titres exceptionnels aux Nationaux de VTT 2021 chez les Minimes, Cadets, Minimes Filles et Cadettes.

14 rue Scandicci  
93508 Pantin Cedex  
Tél. : 01 49 42 23 19  
Fax : 01 49 42 23 60

- A tous les comités
- Aux Membres du CNAV

activites@fsgt.org

Bonjour à toutes et à tous,

**f** FSGT sport populaire  
**t** FSGT officiel

Le changement de catégorie chez les Minimes G/F et cadets G/F se fait au 1<sup>er</sup> octobre 2021, étant donné que le National de VTT aura lieu les 30 et 31 octobre 2021 à titre exceptionnel et donc sur la saison 2021/2022, les titres des jeunes seront délivrés avec les catégories d'avant le 1<sup>er</sup> octobre de cette année.

Cela signifie qu'un minime G/F de 2<sup>ème</sup> année née en 2007 ou cadette de 2<sup>ème</sup> année née en 2005 qui devient Champion(ne) de National VTT pourra porter le maillot même s'il/elle a changé de catégorie.

Les dates de naissance du règlement feront fois, ainsi que la date de validation de la licence.

Les licenciés ayant pris leur licence après le 1<sup>er</sup> septembre 2021 ne pourront pas participer à ce National.

[La présentation de la licence 2021 validée avant le 1<sup>er</sup> avril sera obligatoire le jour du National.](#)



MINIMES (F. et G.) :	né(e) s en 2007 et 2008	MASTERS 1 H :	nés en 1962 et 1971
CADET (TE) S :	né(e) s en 2005 et 2006	MASTERS 2 H	née en 1961 et avant
JUNIORS H:	nés en 2003 et 2004	FÉMININES	nées en 2004 et avant
ESPOIRS :	nés entre 1999 et 2002		(de Junior à Masters 2)
SENIORS H :	nés entre 1982 et 1998	TANDEM :	une seule catégorie
VÉTÉRANS H :	nés entre 1972 et 1981		

**Ces titres décernés seront valables jusqu'au prochain National de VTT prévu en juillet 2022, même si un changement de catégorie intervient au 1<sup>er</sup> octobre 2021.**

**Pour les autres catégories de junior à masters 2 et tandem, si un changement de catégorie intervient au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour certain Champion National 2021, le maillot pourra être porté exceptionnellement jusqu'au prochain National de VTT en juillet 2022.**

**Rappel :** le port du maillot fédéral de VTT ne peut être porté dans une autre discipline que celle-là.

Concernant les écoles de vélo, il n'y a pas de changement car c'est un critérium.

Sportivement,

Pour la coordination du CNAV,

J. Woiffard, R. Geisser, J.M. Bonnin, E. Lancien.

Tél. secrétariat : 01 49 42 23 39